

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-107-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

N° 107/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 juin 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 juillet 2026

Objet de la délibération :

Assainissement : Membres
nominatifs du conseil
d'exploitation

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	6
• Dont représenté(e)s	8
• Excusé(e)s :	7
• Non excusé(e)s :	11
- Votants	76
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	76
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le sept juillet,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Jean-François LOMBARD à Claude CURIE, Christine BALTAT à Philippe LAMBEY, Chloé BUGNON à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Dominique PONCET à Pascal PERCIER, Valentin CUINET à Sophie MOYSE, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Dominique BERION à Philippe MARECHAL, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN

Suppléé(e)s Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Emilie LANOY par Jean-Luc SAGE, Marie-Christine LEGAIN par Guy GAUTHRIN, Adrien BART par Marie VIENNET, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Angèle LIME par Guillaume LOPES

Excusé(e) James PROUTEAU, Romain JAILLET, Véronique MARLE, Guillaume AYMONIN, Bernadette FAILLENET, Mickaël NICOLET, Patrick TELES

Absent(e)s Joel BOLE, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Thierry VETOIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Alexandra POEPPEL, Jean-Claude PORTERET, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Christian MESNIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme VIONNET Sarah a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu la délibération N°111/24 en date du 05/11/2024 actant la création de la Régie Assainissement Loue Lison (RALL),

Vu les statuts de la R.A.L.L., approuvés en date du 25 février 2025 et notamment :

- L'article 7.2 « Composition » qui prévoit la désignation par le conseil communautaire de 71 membres issus des communes
- Et l'article 7.3 « Désignation, statut et fin des fonctions » qui prévoit que la durée du mandat des membres ne peut excéder celle du mandat en cours.

Vu la sollicitation des communes par la CC Loue Lison en date du 26 mai 2026 pour proposer un membre pour siéger à cette régie.

Les membres du Conseil d'exploitation doivent être maintenant désignés, sur proposition du Président de la CCLL.

A ce jour, 43 communes ayant proposé un membre, il est proposé que le Conseil d'exploitation soit composé de 73 membres, dont 2 personnes qualifiées :

M. Claude Vermot-Desroches – personne qualifiée dans le domaine agricole,

M. Cyril Thevenet – Directeur de l'EPAGE – personne qualifiée dans le domaine de l'eau.

Il est précisé que pour les communes n'ayant pas proposé de membre au conseil d'exploitation, c'est le Maire qu'il est proposé de désigner.

La liste des membres est la suivante est jointe en annexe.

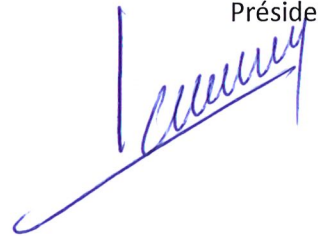
Le conseil communautaire valide à l'unanimité la composition du Conseil d'exploitation de la Régie Assainissement Loue Lison.

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-107-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026